



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 59361

Texte de la question

M François Hollande attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation des gestionnaires des établissements d'enseignement agricole public qui se trouvent écartés des dispositions de la loi no 84-579 du 9 juillet 1984 portant renovation de l'enseignement agricole et prevoyant de parvenir, dans un delai de cinq ans, a la parite des personnels de l'enseignement agricole avec ceux des corps homologues de l'enseignement general et technique. Il lui demande quelles sont les dispositions reglementaires envisagees afin de retablir la parite pour tous les personnels des établissements tels que vises a l'article L 815-1 du code rural.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme les autres departements ministeriels, le ministere de l'agriculture et de la foret dispose, au titre de la nouvelle bonification indiciaire, d'une certaine enveloppe de points d'indice a repartir entre les personnels titulaires qui exercent une responsabilite particuliere ou mettent en oeuvre une technicite particuliere. Un projet de decret mettant en oeuvre, au titre de la 3e tranche, une nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministere de l'agriculture et de la foret a de ce fait ete soumis dernièrement a l'examen du comite technique paritaire ministeriel. Il prevoit notamment l'attribution d'une nouvelle bonification indiciaire aux personnels responsables de la gestion des établissements publics d'enseignement. Compte tenu du nombre de points disponibles au titre de la 3e tranche, cette attribution sera faite en plusieurs paliers pour atteindre le meme montant qu'a l'education nationale.

Données clés

Auteur : [M. Hollande François](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59361

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2857